

## Rostand Auguste.

Né le 7 mars 1817 à Guillestre dans les Hautes Alpes. Fils de Augustin Rostand, fabricant de plâtre en Isère et Marie Madeleine Olivier. Mariage à Montanges le 10 janvier avec Clorinthe Besson, fille de François Besson, taillandier à Trébillet.

**7 novembre 1854** : Il adresse une demande au maire afin d'obtenir la permission d'effectuer des recherches de chaux hydraulique sur la commune pendant une année dans le secteur du Nan Blanc.

Un an plus tard il établit des fours à Trébillet avec l'accord du conseil municipal à la condition qu'il emploie des ouvriers de Montanges ; en contrepartie le conseil lui accorde une parcelle communale pour six ans à 20 francs l'an. L'activité fonctionne bien.

En 1856, la Plâtrerie de Trébillet prend de l'importance avec la proximité de la construction de la ligne de chemin de fer. Mr Rostant suite à une demande en préfecture du 11 décembre 1856 a joint à sa production des fours à chaux hydrauliques qui fonctionnent jour et nuit. Une carrière qu'ils ont trouvé dans le voisinage de leur fabrique de plâtre leur fournit en abondance d'excellents matériaux. Un hangar et des bureaux complètent les travaux d'agrandissement. Cette chaux de Trébillet a été reconnue parfaite par les ingénieurs de la compagnie de Chemin de fer.

Rostand envisage également la pose d'une voie ferrée qui relierait les carrières de chaux hydraulique aux fours de Trébillet.

**La ligne ne sera jamais construite car le 25 janvier 1861 l'autorité préfectorale procède à la liquidation de la société Rostand qui n'a pas tenu ses engagements financiers.**

**La société est reprise par Benoît Berthelot qui poursuit l'activité**

**En 1863 Paul Crochet se rend acquéreur des usines de Trébillet suite à des difficultés financières rencontrées par Benoît Berthelot**

# FABRIQUE DE PLATRE ET DE CHAUX HYDRAULIQUE DE ROSTAN ET C<sup>ie</sup> A TRÉBILLET-DE-MONTANGES

<i>Fours de Trébillet</i>	1859	7 fbre	<i>L'enquête a été favorable à l'établissement de fours à Trébillet par Rostand &amp; C<sup>ie</sup>, à la condition d'occuper les ouvriers de la commune. Le conseil autorise M. Rostand &amp; C<sup>ie</sup> à construire 2 nouveaux fours et un bureau de 16 mètres carrés, loués 40 francs an à la C<sup>ie</sup></i>
	1856	11 x fbre	

*Empire Français.*

*Extrait des Registres des arrêtés de la Préfecture  
du département de l'Ain,*

*Il est Préfet Du Département De l'Ain,*  
*Sur la demande posée, le 28 Janvier 1856, par le Sieur*  
*Benoît Berthelot, fabricant de plâtre à Trébillet, liquidateur*  
*de la maison Rostand & C<sup>ie</sup>, à l'effet d'obtenir la concession,*  
*pendant trois ans de la concession de quatre ares de terrains*  
*situés dépendant de la forêt communale de Montanges, aux*  
*mêmes conditions que les précédentes, c'est-à-dire*  
*payement le 1<sup>er</sup> Janvier d'une redevance annuelle de*  
*20 francs ;*